

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

14 septembre 2010

Présents : Raymond GAGNE, Agnès BADIOU, Paul CHANAL, Raymond CHENEVERT, Jean GIBERT, Stéphanie LAC et Marie POINTEAU.

Excusé : Philippe GENTES

Absents : Raphaël ALLIRAND, Yves GIRE et Yoann PERBET

Secrétaire de séance : Marie POINTEAU

Début de séance 20 h 40

- **Signatures des Registres de Délibération**

Signature des registres des délibérations prises le 8 juin 2010.

- **Voirie**

Entretien

Quelques éléments de voirie doivent être restaurés (vers Galamandier, vers Aspierre, ...). Un appel d'offre a été lancé. L'ouverture des plis a eu lieu le 31 août 2010 en présence du Maire et des 2 adjoints. 5 entreprises ont été consultées, Eiffage a proposé le meilleur rapport qualité / prix. Les travaux doivent être effectués courant septembre.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, confirment le choix de l'entreprise EIFFAGE pour effectuer les travaux.

Route du Fraisse

Les travaux ont été évalués à 37 000 €, et la commune obtient une subvention de 33 % de DGE (Dotation Globale d'Équipement). Les travaux de réfection de la route sont prévus pour le printemps 2011. Une consultation va être lancée auprès des entreprises.

Moulin de l'Aubépin

Le Conseil est à nouveau consulté sur les possibilités d'accès au Moulin de l'Aubépin depuis la commune. Une suite doit être présentée lors du prochain conseil municipal.

- **Modification du budget**

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder à une modification d'affectation de certaines lignes de dépenses budgétaires : travaux d'électricité à l'Assemblée, frais de notaire engagés pour l'acquisition de la maison de Langlois, changement de la rambarde du gîte de l'école. Cette modification du budget conduit en particulier à des virements de crédit d'un compte à un autre.

Le Conseil municipal délibère favorablement à la modification du budget

- **Bien de section**

Monsieur le Maire communique au Conseil le résultat de la consultation qui a été menée le 4 septembre 2010.

La question soumise aux voix était :

« Êtes-vous favorable à la vente du bien de section situé au Suchat à Monsieur et Madame Gazay en vue de la construction d'une chaumière ? »

Le résultat a été :

65 inscrits sur la liste électorale
57 votants

32 OUI
25 NON

Les électeurs ont donc suivi l'avis du Conseil municipal, qui avait précédemment délibéré de manière favorable.

Monsieur le Maire informa par ailleurs le Conseil que Monsieur et Madame Gazay lui ont fait savoir que, pour des raisons personnelles et professionnelles, ils ne pouvaient finalement pas donner suite à leur projet.

- **Demande de Certificat d'Urbanisme**

Monsieur Touya a demandé un Certificat d'Urbanisme dans le cadre d'un projet touristique qu'il envisage de mettre en place à la Cesse. Ce CU lui a été refusé, la parcelle concernée n'étant raccordée ni au réseau d'eau, ni au réseau d'électricité.

Constatant que les 2 exploitations agricoles voisines de cette parcelle sont viabilisées, Monsieur Touya a demandé un recours gracieux.

Le Conseil considère que le projet de Monsieur Touya est de nature touristique, et qu'il est opportun de l'étudier préalablement avec les services touristiques de la Communauté de Communes et du Département.

Monsieur Touya sera reçu en Mairie à la fin du mois.

- **Location des logements municipaux**

Les 3 logements situés à l'entrée du bourg seront bientôt terminés. Le Conseil municipal réfléchit sur la meilleure manière de louer ces logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer par l'intermédiaire d'une agence immobilière pour louer les logements municipaux.

- **Adhésion à l'Office de tourisme « mézenclairesauvage »**

Le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion à l'office de tourisme et l'inscription des gîtes municipaux sur le site internet de « mézenclairesauvage ».

- **Transport à la demande**

Rappel du précédent Conseil municipal : « *Jusqu'à aujourd'hui, le transport à la demande était de la compétence de la Communauté de communes, ce que la Trésorerie remet en cause. Dans ces conditions, les communes qui ont mis en place ce type d'action doivent en reprendre seules la charge (ce qui était déjà le cas à Moudeyres).*

Le Conseil vote à l'unanimité l'abandon de la compétence transport à la demande aux communes. »

Dans la continuité de cette précédente délibération, le Maire rappelle que la commune paye 52,75 € par voyage, chaque client participe pour 2 €. S'il n'y a aucun client, la commune paye 26,38 €.

Le Conseil vote à l'unanimité la confirmation du retour de la compétence de transport à la demande à la commune.

- **Questions diverses**

Éparage

Le Conseil est favorable à l'entretien des chemins avec une épareuse avant l'hiver.

Étrave

L'étrave positionnée devant le tracteur pendant l'hiver est très usée, il faudrait prévoir sa réparation.

Ménage

Mélanie Faucrouit a démissionné fin juin. Durant l'été c'est une entreprise de nettoyage, Expert Propreté, qui a effectué l'entretien des gîtes municipaux, de la mairie et des toilettes publiques. A partir du 1^{er} octobre, une personne sera recrutée pour le ménage municipal.

Tarifs de location des gîtes municipaux.

Pour être conforme avec les exigences des Gîtes de France, il est nécessaire d'acheter quelques matériels électroménagers supplémentaires.

D'autre part, les tarifs sont inchangés depuis plusieurs années, or la commune a réalisé des travaux et a investi dans des équipements nouveaux, il paraît donc souhaitable d'effectuer une légère hausse des tarifs de location.

Le Conseil, à l'unanimité, vote cette hausse de tarif qui sera transmise aux Gîtes de France.

Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat

L'Association « Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat de Moudeyres » a demandé à la municipalité l'autorisation d'utiliser quelques heures par semaine les locaux de la mairie pour que sa vendeuse puisse effectuer des travaux de secrétariat pour le compte de l'Association.

Le Conseil, à l'unanimité, refuse cette situation.

Fin de séance 22 h 35